

MALÉDICTION DU VIEUX LOUP DE MER

[malédiction]

| | |
|-------------|-----------------|
| Incantation | 1 action simple |
| Composantes | V, G, F |
| Portée | contact |
| Zone/Cible | une créature |
| Durée | permanente |
| JS | Volonté, annule |
| RM | oui |

La cible se sent constamment comme sur une mer agitée, ce qui la rend fiévreuse en permanence. À chaque fois qu'elle se trouve sur l'eau ou dans l'eau à plus de 1,5 kilomètre du rivage, le mal de mer la rend chancelante. Il est impossible de dissiper cette malédiction, mais on peut l'annuler avec une délivrance des malédiction ou une annulation d'enchantement.